

Demande déposée le 06/05/2024	
Par :	Monsieur MARTIN CHRISTOPHE
Demeurant à :	11 RUE DES LAGUETTES 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	11 RUE DES LAGUETTES 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AL 891
Nature des Travaux :	Installation de 12 panneaux photovoltaïques

N° DP 063 214 24 G0074

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 06/05/2024 par Monsieur MARTIN CHRISTOPHE.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain situé 11 RUE DES LAGUETTES à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone Ug,

Vu l'affichage en mairie, le 13/05/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires en date du 31/05/2024,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 5 juin 2024

Le maire,



par délégation

Pham
L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.